

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCL-BRE N° 2024-060 EN DATE DU 17 JUIN 2024
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DANS LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DU DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-LOIRE**

**Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du mérite**

VU le code électoral et notamment les articles L. 125, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 101 ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Loire – M. Yvan Cordier ;

VU le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire, sous-préfète du Puy-en-Velay – Mme Nathalie Cencic ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral N° SG/Coordination 2024-09 du 19 février 2024 portant délégation de signature à Mme Nathalie Cencic, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU les candidatures enregistrées pour le premier tour du scrutin du 30 juin 2024 ;

VU les récépissés définitifs de dépôt des candidatures délivrés aux candidats ;

VU le résultat du tirage au sort effectué le dimanche 16 juin 2024 pour l'attribution des emplacements d'affichage ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

article 1er : La liste des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture, pour le scrutin du 30 juin 2024, dans la deuxième circonscription du département de la Haute-Loire, est arrêtée conformément à ce qui suit :

- 1- M. VIGIER Jean-Pierre – Remplaçante : Mme BRINGER Corinne
- 2- M. BREBION Antoine – Remplaçante : Mme MAINVILLE Josiane
- 3- Mme GIRE-JOUBERT Patricia – Remplaçante : Mme KESSELI Vanessa
- 4- M. CHAPAVEIRE André – Remplaçante : Mme MIALON Josiane
- 5- Mme FOURETS Suzanne – Remplaçant : M. ROULE Bruno

article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, pour affichage, à tous les maires des communes de la deuxième circonscription du département.

Le préfet,



Yvan CORDIER